

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

(125483)

Déclaration de Maladie : N° S19-0001697

Maladie

<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule : 5403	Société : Royal Air Maroc	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : Retraité
Nom & Prénom : JADIR leila, Date de naissance : 26/11/62		
Adresse : 2 lot les Areuas, Residu le 21, 4eme, n°15 Casablanca		
Tél. : 0661 17 3321 Total des frais engagés : Dhs		

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/07/2020

Nom et prénom du malade : JADIR leila Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca,

Le : 08/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

IN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/07/2024	Visite de malade	100	100	Dr. Ahmed BENNIS Cardio-vasculaires Rue KADI TASS - MAARIF Casablanca Tél: 0522 25 36 00
27/07/2024	Visite de malade	100	100	Dr. Ahmed BENNIS Cardio-vasculaires Rue KADI TASS - MAARIF Casablanca Tél: 0522 25 36 00
27/07/2024	Visite de malade	100	100	Dr. Ahmed BENNIS Cardio-vasculaires Rue KADI TASS - MAARIF Casablanca Tél: 0522 25 36 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE BENNIS Ain sebaâ Casablanca 022 44 44 4000	27-7-24	112.40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE

Le praticien est prié de préciser la dent

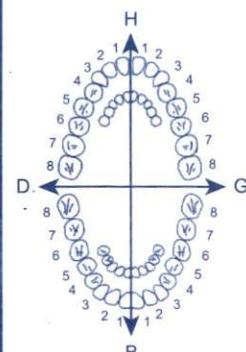
LOT : 211540
PER : 05-2024
PPV : 140.00DH

et la nature des soins.

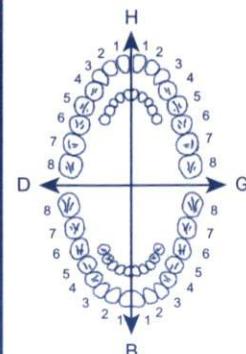
Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas

canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Num Soins	Coefficient



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION

MA
25533
00000
00000000
35533411
11433553

B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT
STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60
6 118000 061465

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60
6 118000 061465

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
P.P.V : 56DH60
6 118000 061465



Professeur Ahmed BENNIS

Professeur de Cardiologie

Ancien Chef de Service de Cardiologie du CHU Ibn Rochd de Casablanca

Ancien Président de la Société Marocaine de Cardiologie

Fellow of The European Society of Cardiology

Fellow of The American College of Cardiology

Casablanca le :

CASA , Le 27/07/2022

Mme LEILA JADIB

134.30x3

AS

N° 10657
Professeur Ahmed BENNIS
spécialiste des maladies cardiaques et vasculaires
98, Rue Kadi Iass - Maârif
Casablanca - Maroc

1) CO-APROVEL Comprime Enrobe à 150 mg/12,5 mg Bte 28 Comprime

Prendre 1 comprimé le matin, pendant 3 mois

56.60x3
2) STILNOX Comprime Pellicule Secable à 10 mg Bte 20 Comprime

Prendre 1/2 comprimé le soir, après le repas, pendant 3 mois

140,00
3) OEDES Gélule à 20 mg Bte 28 Gélule

Prendre 1 gélule le matin, pendant 1 mois

AS

712.70

PHARMACIE NIPER
Nadia BENNIS
Angle Bd. Hassan II et Ali Abderrazak
Tél : 022-94-45-30 - CASABLANCA